

## 10 CODE D'ETHIQUE SPORTIVE

### DEFINITIONS

L'éthique sportive en deux mots : Respect et éducation, deux mots clés pour réussir à promouvoir le sport et l'engagementsportif dans un contexte éthique.

### FAIR-PLAY ET RESPECT

Fair play signifie bien plus que le simple respect des règles; il couvre les notions d'amitié, de respect de l'autre et l'esprit sportif. C'est un mode de pensée, pas simplement un comportement.

Le concept recouvre la problématique de la lutte contre la tricherie, l'art de ruser tout en respectant les règles, le dopage, la violence (à la fois physique et verbale) et l'inégalité des chances.

Le sport est considéré comme une activité qui, exercée de manière loyale, permet à l'individu de mieux se connaître, de s'exprimer, de s'accomplir; de s'épanouir, d'acquérir un savoir-faire et de faire la démonstration de ses capacités.

Le sport permet une interaction sociale, il est source de plaisir et procure bien-être et santé. Le sport, avec sa vaste gamme de clubs et de bénévoles, offre l'occasion de s'impliquer et de prendre des responsabilités dans la société. En outre, l'engagement responsable dans certaines activités peut contribuer à développer la sensibilité à l'égard de l'environnement.

La société et l'individu ne pourront profiter pleinement des avantages potentiels du sport que si le fair-play cesse d'être une notion marginale pour devenir une préoccupation centrale. Tous ceux qui, directement ou indirectement, influencent et favorisent l'expérience vécue par les enfants et les adolescents dans le sport doivent accorder une priorité absolue à cette notion. Il s'agit notamment :

- a) ° des fédérations sportives et les instances dirigeantes, les associations ;
- b) ° des individus, notamment les parents, les entraîneurs, les arbitres, les
- c) dirigeants ;
- d) ° les sportifs de haut niveau qui servent de modèles et les personnes qui
- e) agissent sur une base bénévole;
- f) ° les spectateurs.

### COMPORTEMENT INDIVIDUEL

- o Aimer son sport. Prendre du plaisir dans sa discipline.
- o Mettre l'accent sur le fair-play davantage que sur le succès dans la compétition.
- o Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.
- o Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.
- o Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.

- o Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire. Un adversaire n'est pas un ennemi.
- o Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.
- o La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.
- o L'entraîneur sportif est le garant du comportement éthique et des gestes de fair-play de ses athlètes.
- o Accepter les décisions arbitrales sans contestation, sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- o Ne pas critiquer en public les décisions de l'entraîneur et de l'arbitre.
- o L'arbitre est un sportif à part entière. Il est dépositaire des règles du jeu. Il s'engage à interrompre une compétition lorsque des propos ou des gestes vont à l'encontre de l'éthique sportive.
- o Supporter, c'est faire de chaque rencontre sportive un moment de fête. L'encouragement est son seul crédo.

## L'ESPRIT DU SPORT

- o La pratique du sport est une source de plaisirs et de jeu.
- o La pratique sportive agit à la fois sur le bien-être physique et mental. Le dopage fausse la valeur d'une victoire ou d'une participation. L'utilisation de produits illicites est nocive pour la santé.
- o Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage "un esprit sain dans un corps sain".
- o Toutes les formes de harcèlement, les gestes, les mots dénigrants et la vulgarité sont proscrites.
- o Respecter le matériel mis à disposition.
- o S'abstenir de procéder à un démarchage actif d'athlètes visant à attirer dans son propre club les athlètes les plus talentueux d'autres clubs
- o A travers le volontariat, c'est le citoyen qui collabore au dynamisme de notre sport.

## LES ENGAGEMENTS

- o Les formateurs s'engagent à leur niveau à compléter leur savoir-faire de terrain par les formations appropriées afin d'améliorer la pratique du sport.
- o Les sportifs ont le droit de pratiquer leur discipline dans des infrastructures de qualité et dans un environnement sécurisant.
- o Les infrastructures sportives de qualité sont un incitant au sport. Leur dégradation volontaire ou par manque de prévoyance est une atteinte au mouvement sportif.
- o L'association s'engage, conformément au Décret du 20 mars 2014 de la Communauté française, à se soumettre au code d'éthique sportive applicable en Communauté française et à en publier le contenu dans ses organes officiels et son Règlement d'ordre intérieur avec obligation pour ses membres de le respecter.